

# Viggianello 2: "Il me faut dix mois pour le mettre en œuvre"

Alexandre Lanfranchi, le porteur du projet d'un centre de traitement des déchets dans le Valinco, prend acte de la lettre envoyée lundi par Josiane Chevalier à Gilles Simeoni. Et n'attend plus que la signature de l'arrêté préfectoral

**E**n déplacement à Bruxelles, Gilles Simeoni n'a pas souhaité réagir, hier, au courrier que lui a adressé lundi Josiane Chevalier et dont une copie a été envoyée à tous les présidents des intercommunalités de l'île.

Comme nous le relations dans notre édition d'hier, le préfète de Corse y pose le constat d'une "crise majeure sanitaire et environnementale" en Corse. Si aucun centre de tri n'est rapidement trouvé, écrit-elle, l'île sera inexorablement confrontée à 80 000 tonnes de déchets non stockés en 2020, et 110 000 tonnes en 2021. Car les deux seuls centres d'enfouissement en fonction fermeront bientôt définitivement leurs portes, Viggianello en juin 2020 et Fium'Orbu, en 2022.

Le tri sélectif, pierre angulaire du plan de gestion des déchets voté par la Collectivité de Corse en 2018, n'a pas donné assez de résultats, souligne la préfète. Et toutes les solutions jusqu'ici envisagées (Giunçaggio et Moltifao) butent sur des difficultés techniques et/ou l'hostilité de collectifs.

Aussi, selon Josiane Chevalier, une seule solution se profile pour répondre rapidement à la crise : donner le feu vert au projet de l'entrepreneur Alexandre Lanfranchi, situé à Viggianello, sur un terrain mitoyen à celui de l'actuel centre technique d'enfouissement géré par le Syvadec. Le souci, c'est que l'assemblée de Corse s'est prononcée contre ce dossier le 26 octobre 2018.

Josiane Chevalier demande donc au président de l'Exécutif de soumettre cette question de nouveau au vote. Et, en cas de refus, "de préciser la ou les solutions opérationnelles à mettre en œuvre".

Les services de l'État, qui ont instruit le dossier Lanfranchi, ont conclu à sa conformité sur le plan technique, réglementaire et en-



L'entrepreneur en BTP Alexandre Lanfranchi sur son terrain, sur la commune de Viggianello, devant le bâtiment qui devrait abriter l'usine de tri de son "écopôle". (PHOTO A. F. I.)

vironnemental, pour une capacité de 58 000 tonnes par an sur dix ans. Alexandre Lanfranchi n'attend donc plus que la signature par la préfète de l'arrêté autorisant l'exploitation de son site, communément appelé "Viggianello 2".

## "J'ai seulement tenu le langage de la vérité"

"Juridiquement, je peux signer cet arrêté sans le vote de l'assemblée de Corse mais une signature s'appuie sur un ensemble de critères qui ne sont pas seulement juridiques. J'attends maintenant la réponse du président de l'Exécutif", précisait hier soir Josiane Chevalier. Cette dernière se défend de chercher à faire de la polémique: "J'ai simplement tenu le langage de la vérité et agi en responsabi-

lité dans l'intérêt de la Corse. Car la réalité, c'est que nous sommes, déjà, dans une crise sanitaire majeure", poursuit-elle.

Le courrier de la préfète pourrait donc débloquent rapidement la situation pour Alexandre Lanfranchi qui, depuis 5 ans, attend une décision sur son dossier.

"Les élus de la collectivité nous expliquent que finalement, avec le tri, nous n'aurons plus besoin d'enfouir. C'est faux", lance l'entrepreneur. Son projet, poursuit-il, est celui d'un "écopôle prévu pour tout le bassin sud de l'île".

"C'est un "tout en un", ajoute Alexandre Lanfranchi. Les déchets passeront par une usine de tri. Et nous les trierons gratuitement." À la question du coût du transport des tonnes de déchets non triés arrivés sur son site, il répond: "On raconte

beaucoup de choses mais il faut voir la réalité en face. Vous trouverez toujours des gens qui ne trieront pas. Vous pouvez leur mettre des amendes, ça ne changera pas. Au mieux, 50% des déchets seront peut-être un jour triés. Nous allons donc le faire pour eux. Tout ce qui est valorisable sera ensuite exporté, comme le font actuellement les entreprises Rocca et Moracchini. Ce qui est non valorisable sera stocké dans un seul gros caisson, son casier étanche."

"Tout est prêt pour sa finalisation, son financement -8 à 10 millions d'euros- est bien ficelé et accepté. Il ne lui manque plus que la signature de l'arrêté de la préfète, selon l'entrepreneur.

Le bâtiment réservé à l'usine de tri est déjà construit: "J'avais monté rapidement la structure pour ne pas perdre mon permis

de construire." Il reste à Alexandre Lanfranchi à acheter le matériel et à creuser le casier.

## "Mon dossier est béton"

Pour ce faire, des tirés de mines sont prévus: "Le sol de mon terrain est à 50% granitique, ce qui facilite grandement les choses. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) a validé mon dossier qui est béton."

En tout, selon Alexandre Lanfranchi, "10 mois maximum" seront nécessaires pour finaliser tout l'écopôle.

L'entrepreneur ne semble guère inquiet de l'hostilité de certains élus de l'intercommunalité du Sartenais-Valinco-Taravo à l'exploitation de son site. "Ce

qui compte surtout, dit-il, c'est l'avis du maire. Or, mon terrain, qui est situé sur la commune de Viggianello, est, en réalité, beaucoup plus proche de Propriano. Et Paul-Marie Bartoli, qui est un homme pragmatique, est favorable à mon projet."

En effet, si le maire de Propriano a voté contre l'extension de la capacité de stockage de l'actuel centre d'enfouissement géré par le Syvadec - "parce que le casier étant plein, les déchets sont stockés sur un dôme, ce qui provoque d'importantes nuisances", il ne s'est en revanche jamais opposé à l'ouverture de Viggianello 2. À la condition, précise cependant Paul-Marie Bartoli, "que le centre d'Alexandre Lanfranchi soit réservé aux seuls déchets du Sud et de l'Extrême-Sud de l'île. D'autres centres doivent être trouvés, à Ajaccio, Bastia et dans la Plaine orientale."

Or, sur ce point, le maire de Propriano, tout comme les autres élus de l'intercommunalité, n'est pas rassuré: "On voit bien que la collectivité de Corse n'a pas de solution. Nous avons eu deux plans votés en 18 mois par la même majorité, le premier lorsqu'Agnès Simonietti était conseillère exécutive, le second avec François Sargentini. Et on constate que dès qu'un centre de tri est envisagé, des collectifs se montent et bloquent tout. Or, dans ces collectifs, j'observe que s'y trouvent des amis de la majorité."

Aussi, Paul-Marie Bartoli dit comprendre l'attitude de la préfète qui, "dans le souci de l'intérêt public, n'a pas d'autre choix que de pousser l'Exécutif à trouver de nouveaux sites".

La communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo n'a pas encore soumis au vote le projet Lanfranchi. Seule la commune de Viggianello s'est prononcée contre en conseil municipal.

CAROLINE MARCELIN

## Un juge d'instruction sur le terrain "judiciaire" de Centuri

Hier matin, un ancien maire et un nouveau avaient rendez-vous à la mairie de Centuri sur demande d'un juge d'instruction.

Thomas Meinld a en effet fait le déplacement dans la commune cap corsine, terrain de multiples polémiques sur fond de batailles politiques, dans le cadre d'un dossier de soupçon de "détournements de fonds publics, de prises illégales d'intérêt, de favoritisme et de faux et usage de faux".

Durant près de quatre heures, toutes les plaintes croisées ont été

examinées. D'abord au sein de la mairie pour consulter les registres des délibérations municipales, y compris celles antérieures à la mandature.

Le maire de Centuri, David Brugiolo, partie civile dans le dossier, a assisté à ce déplacement en présence de ses conseillers M<sup>me</sup> Bronzini et M<sup>me</sup> Genolini. L'ancien maire, Joseph Micheli, placé sous le statut de témoin assisté, était également sur place avec ses avocats M<sup>me</sup> Morin et M<sup>me</sup> De Casalta. Tous ont par la suite emprunté les différents accès qui mènent aux chantiers soupçonnés "d'irrégularités", en

empruntant notamment la piste de Cannelle. Ils se sont également rendus sur le port de Centuri et ses quais, avant de remonter à l'église Saint-Sylvestre et au monument aux morts.

Pour rappel, le maire de Centuri avait accusé l'ancienne municipalité d'opérations illégales sur des marchés publics. De nombreuses plaintes ont été déposées depuis et une saga judiciaire entre le maire actuel et son prédécesseur s'est engagée.

En juillet dernier, tous deux

avaient été entendus par un juge d'instruction.

Joint, David Brugiolo a partagé "son soulagement. C'est une satisfaction, cela veut dire qu'on n'a pas fait tout cela pour rien."

À noter, toutefois, qu'il ne s'agit que d'un élément de l'instruction qui n'a pas donné lieu à des décisions.

Le conseil de Joseph Micheli, M<sup>me</sup> De Casalta, a d'ailleurs déclaré "être présent pour cette opération de transport pour constater car il ne s'agit que d'un acte d'instruction".

J. Q. O.

## EN BREF

### BELVIDÉ-CAMPUMORU

#### Improbable sortie de route

Un accident de la route s'est produit hier à 14 h. Une femme de 46 ans a perdu le contrôle de son véhicule sur la route de Campomoro, après le cimetière, dans la ligne droite. C'est le conducteur du véhicule qui l'a précédée qui a alerté les secours. La voiture a chuté de deux mètres en contrebas. La conductrice était seule à bord. Blessée légèrement, elle a été prise en charge par les pompiers de Rizzanesse et transportée vers le centre hospitalier de Sartène.

A. F. I.